



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2020/2021



Protocole sanitaire du lycée Louis BARTHOU

Version du 11 septembre 2020

PROTOCOLE SANITAIRE du lycée Louis
Barthou - année scolaire 2020/2021

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sommaire

1. Le protocole

- a. Contexte
- b. Objectifs et composition
- c. Les fondamentaux

2. Les fiches thématiques

- L'accueil des élèves
- Les salles de classe
- La circulation des élèves et des adultes
- La demi-pension
- Les personnels

3. Procédure de gestion d'un cas Covid-19

1. Le protocole

Le contexte

- Fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020, compte tenu de la situation sanitaire du pays liée au COVID-19.
- Réouverture progressive à compter du 11 mai 2020 pour les écoles et du 18 mai 2020 pour une partie des collèges, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Le protocole sanitaire a été assoupli à partir du 22 juin 2020 en raison de la baisse de circulation du virus. Ceci a permis d'accueillir en présentiel les élèves volontaires jusqu'au 6 juillet 2020.

Le présent protocole est établi en référence au guide publié par le MENJS le 9 juillet 2020 ainsi qu'aux précisions données le 20 août 2020 par monsieur le ministre Jean-Michel BLANQUER ; il est enfin complété par le protocole sanitaire national mis à jour successivement le 26 août, puis le 1^{er} septembre 2020.

Ne fait pas l'objet de ce protocole sanitaire, l'éventualité d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020. Un plan de continuité pédagogique a été préparé sur la base de deux hypothèses :

Hypothèse 1 : si des règles sanitaires plus strictes, entraînant une réduction des capacités d'accueil, notamment du fait des règles de distanciation, étaient appliquées en cas de circulation active du virus.

Hypothèse 2 : en cas de circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée

Le protocole sanitaire :

- **Objectif** : présenter les modalités pratiques de fonctionnement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

- **Cibles** : l'ensemble des membres de la communauté éducative, dont les personnels, usagers, élèves et étudiants, parents d'élèves, membres du conseil d'administration.

- **Composition** :
 - Présentation des fondamentaux ;
 - Fiches thématiques déclinant les mesures à prendre et les modalités de contrôle
 - Supports de communication : Affiches, vidéos, fiches

Les fondamentaux du protocole sanitaire :

- Le port d'un masque de protection est obligatoire en permanence pour tous dans l'enceinte du lycée.
- La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou lorsqu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
- Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, en tout lieu, par tout le monde.
- La limitation du brassage des élèves n'est plus obligatoire, mais reste souhaitable.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels restent une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.
- La formation, l'information et la communication des personnels, des élèves et des familles restent essentielles.

Application des gestes barrière

- En permanence, partout et par tout le monde (moyen de prévention le plus efficace).
- Ils doivent faire l'objet d'une sensibilisation et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.



Application des gestes barrières

Respect des gestes barrière en permanence partout et par tout le monde

Lavage des Mains

- Au moins 30s à l'eau et au savon liquide ou par une solution hydroalcoolique ;
- Séchage avec papier jetable ou air libre ;
- Lavage le plus fréquemment possible (arrivée et sortie, avant et après la récréation, avant et après les repas).



Je pense à
me laver les mains
très régulièrement.

Port du Masque obligatoire pour tous dans l'enceinte du lycée, « tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. »

« Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation. » (protocole sanitaire national mis à jour le 26 août 2020)

« Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. » (ibidem)

Les masques sont à changer toutes les 4 heures.



Ventilation des locaux

- De manière systématique, a minima 10 minutes avant l'arrivée des élèves.



Limiter le brassage des élèves

- ❖ Limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.
- ❖ Cependant, le déroulement des activités est organisé pour limiter les regroupements et des croisements importants.
- ❖ Stabilité des classes et des groupes d'élèves doit être recherchée.

Une attention particulière est portée sur :

- L'arrivée et le départ du lycée,
- Les interours et circulation hors temps de classe dans les bâtiments.

Le nettoyage et la désinfection

Essentiel dans la lutte contre la propagation du virus.

❖ Traitement des locaux

- Nettoyage approfondi des sols et des grandes surfaces au moins une fois par jour;
- Nettoyage et désinfection des surfaces le plus fréquemment touchées dans les salles (poignées de portes) au minimum une fois par jour : avant le début des cours, ou après en fin de journée, suivant les emplois du temps des agents.
- Salle de restauration : les tables sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux espaces collectifs extérieurs est autorisé.

La formation, l'information et la communication

Un plan de communication adapté à chacune des cibles :

- Les personnels,
- Les parents,
- Les élèves,
- Les élèves en situation de handicap.

Des kits de communication adaptés à cet effet sont fournis par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

2. FICHES THEMATIQUES

ACCUEIL DES ELEVES



Mesures à prendre

Organiser les arrivées et canaliser le flux de personnes :

- Proscrire l'accès aux bâtiments à toute personne extérieure (parents, autres accompagnants,...) ;
- Privilégier une arrivée échelonnée (si l'offre de transport scolaire le permet) ;
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains).

Assurer une gestion des files d'entrée et de sortie :

- Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant ou à défaut, en définissant un sens prioritaire de passage ;
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

Assurer une communication :

- Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Mesures à prendre

DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Limitation du brassage dans les transports scolaires n'est plus obligatoire
- Toutefois, le port du masque est obligatoire dans les transports en commun.

ENTRÉE AU LYCEE INTERDITE

- Ma température est supérieure à 37,8°,
- Je présente un des symptômes suivants :
- Je prends donc ma température tous les matins avant de venir au lycée. Elle sera vérifiée à l'entrée par l'infirmière,

• À L'ENTRÉE DU LYCEE

- Port du masque obligatoire,
- Interdiction de stationner,
- Je respecte les marquages au sol,
- Vérification de la température (par infrarouge) et lavage des mains avec gel...



Mesures à prendre

AU BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE

- Port du masque obligatoire,
- Une seule personne à la fois,
- Je respecte les marquages au sol,
- Je me lave les mains (avec du gel),
- Je respecte le sens de circulation...

A L'ADMINISTRATION et L'INTENDANCE

- Port du masque obligatoire,
- Une seule personne à la fois,
- Je respecte les marquages au sol,
- Je me lave les mains (avec du gel),
- Je respecte le sens de circulation...

VIE ELEVE

- Chaque élève doit avoir 2 masques avec 2 poches plastiques (une pour le masque propre et une pour le masque sale du midi) pour une journée complète,

Aménagement des salles de classe



Mesures à prendre

Dans les espaces clos – salles de classes, CDI, salle de restauration, internat – la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou lorsqu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe

- Par exemple, par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

Veiller à limiter le brassage des élèves.

- Pour les établissements secondaires, le format « 1 classe = 1 salle » est à privilégier.

Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.

Mesures à prendre

EN CLASSE

- Je me lave les mains avec le gel distribué,
- Port du masque obligatoire,
- Je respecte autant que possible une certaine distance.



EN CLASSE

- Aération obligatoire entre chaque cours (10 minutes),
- « *La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (...) est permise.* » (protocole national mis à jour le 1^{er} septembre 2020). Ainsi, les manipulations en sciences expérimentales sont-elles autorisées dans le cadre des préconisations des corps d'inspection des disciplines concernées. Il est envisageable, par exemple, que lors d'une activité un seul élève manipule, pendant que le deuxième est en charge de l'outil informatique et de la prise de note.
- Les 2 portes sont toujours ouvertes (afin de limiter l'usage des poignées)...

Mesures à prendre

CONCERNANT LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

- L'accès au gymnase et autres installations sportives n'est pas autorisé avant le début des cours. Les élèves sont pris en charge à l'entrée du gymnase par leur professeur.
- Les élèves viennent en cours d'EPS avec leur propre gourde ou bouteille d'eau. En aucun cas, elles ne peuvent être partagées.
- Le port du masque est obligatoire jusqu'au début de la pratique physique et, dès la fin de celle-ci, un sac doit être prévu pour le rangement. Pendant l'activité, sur autorisation des enseignants, ils peuvent retirer leurs masques.
- Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique (fourni par l'établissement) sera encadré par l'enseignant. Il est obligatoire en début et en fin de cours.
- La désinfection du matériel utilisé sera faite par chaque élève en fin de séquence. Le matériel nécessaire (lingettes...) est fourni par le lycée.
- Les élèves ne sont pas autorisés à accéder au bureau EPS du gymnase.



La circulation des élèves et des adultes



Mesures à prendre

Définir un sens de circulation – principe retenu : l'entrée dans le bâtiment s'effectue par une porte identifiée et la sortie par l'autre porte.

- Privilégier le sens unique de circulation.
- Limiter les croisements.
- Prévoir dans les couloirs une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

Assurer une certaine distanciation physique et fluidifier les flux

- Maintenir les portes intérieures en position ouvertes pour éviter les points de contact (lorsque cela est possible).
- Organiser les horaires de pause pour éviter les croisements.

Limiter le brassage

- Pour les établissements secondaires, limiter les changements de classe par les élèves.
- Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe. Privilégier le déplacement des personnels enseignants et non enseignants.

Signalétique- modalités de circulation



Fléchage sens de circulation, entrée



Accès interdit



Ne pas stationner

La demi-pension



Mesures à prendre

- L'organisation de l'accès au service de restauration ainsi que du temps de restauration est adapté de façon à limiter au maximum les files d'attente et les croisements.
- Avant l'entrée au self ainsi qu'à la sortie du self, lavage des mains obligatoire.
- Les modalités de distribution – self service – sont adaptées (présentation en format individuel le plus possible).
- Les tables, les chaises sont nettoyées après chaque service.
- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.

Mesures à prendre

Eviter de boire au robinet et de partager boisson, et / ou nourriture.

POUR ACCÉDER AU RESTAURANT SCOLAIRE

- Je m'identifie à la borne avec ma carte,
- Port du masque obligatoire,
- Je respecte les marquages au sol,
- Je me lave les mains avant...

AU RESTAURANT SCOLAIRE

- Déplacement des chaises interdit,
- À table, pas de masque,
- Interdiction de revenir en arrière,
- En sortant, je me lave les mains et je change de masque...

Personnels



Mesures à prendre

Assurer le nettoyage et la désinfection des espaces de travail.

« Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. » (protocole sanitaire national mis à jour le 26 août 2020)

« Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence. » (ibidem)

Mesures à prendre

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Le port du masque est une obligation.
- Les EPI devront être portés dès le commencement des missions et ne seront retirés qu'après l'arrêt total du travail.
- Effectuer un lavage approfondi des mains à chaque changement de tâche.
- Respecter une distance entre les personnes –minimum 1 mètre et recommandé 1,50 mètre -, saluer sans se serrer la main.
- Ne pas se toucher le visage (les yeux, le nez, la bouche) avec ou sans gants.
- Aération renforcée des locaux,
- Les portes sont ouvertes et fermées par les adultes uniquement et majoritairement laisser bloquées ouvertes,
- Vérification de l'approvisionnement en savon régulier,
- Sac-poubelles dans les poubelles...

Mesures à prendre

EN ARRIVANT À LA MAISON

- Retirer ses chaussures,
- Se laver les mains ou mieux, se doucher,
- Désinfecter son téléphone, ses lunettes,
- Ne toucher à rien-déposer ses affaires dans un carton,
- Désinfecter les objets rapportés de l'extérieur, se laver les mains...

MATERIEL A DISPOSITION

- Masques pour le personnel : 2 par jour,
- Masques pour les élèves : à la charge des familles, un stock est mis à disposition pour les élèves n'ayant pas de masque.
- Gel hydroalcoolique dans chaque salle,
- Scotch pour marquages au sol,
- Thermomètre infrarouge,
- Affiches en couleur des consignes dans tous les espaces....

3. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID-19



PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre).

- La personne est immédiatement isolée avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrière sont impérativement respectés.
- La personne consulte son médecin traitant qui décidera de l'opportunité et les éventuelles modalités de dépistage.
- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

La personne ne pourra revenir au lycée ou dans l'établissement qu'après un avis médical.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS POSITIF

En cas de test positif :

- Les services académiques sont immédiatement informés et se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts ainsi que les modalités d'éviction sont définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Les locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne dans les 48h qui précèdent son isolement font l'objet d'un nettoyage approfondi minutieux.
- Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade sont informés.